

RISQUES PROFESSIONNELS

<p>Objet: Réunion des fabricants de revêtements de sol</p> <p>Date: 13 mars 2007</p> <p>Lieu: CNAMTS</p>	<p>Affaire suivie par Vanina VIALE et Jean-Paul LIOT CNAMTS, Direction des Risques Professionnels 26-50 avenue du Professeur Lemierre 75986 PARIS CEDEX 20</p> <p>@: vanina.viale@cnamts.fr Tél : 01 72 60 25 91 01 64 67 19 12 Fax 01 72 60 17 80</p> <p>@: jp.liot@cnamts.fr</p>
---	---

Participants

HOGANAS Céramiques France ZAC de la Baudinière 44470 THOUARE/LOIRE	Monsieur Patrick SECHE
DESVRES/DOUZIES Rue Eugène Chimot Bp 13 49168 BOUSSOIS	Monsieur Jean-Paul CHARRIAU Monsieur Emmanuel RETIF
RPM 10 rue de la Lande 35430 ST JOUAN DES GUERETS	Monsieur Alain ROUXEL
PLACEO ZA Les Monts du Matin Rue des Lauriers 26730 LA BAUME D'HOSTUN	Monsieur Pierre HUSSON Monsieur GIRAUT
CELTIQUE INDUSTRIELLE ZA BP 140 22191 PLERIN CEDEX	Monsieur Loïc BARBOT
CASALGRANDE PADANA 34 avenue des champs Elysées 75008 PARIS	Monsieur Guy VALO Monsieur GONCALVES
GRANITIFIANDRE INNOVSPACE – LOT A2 1 rue de Rome ZAC DE MONTEVRAIN 77144 MONTEVRAIN	Monsieur François ROBARDEY
INRS Avenue de Bourgogne BP 27 54501 VANDOEUVRE	Monsieur Henri SAULNIER Monsieur JACQUES
AFSSA LERQAP 23 avenue du Général De Gaulle 94706 MAISONS ALFORT	Madame Brigitte CARPENTIER
CNAMTS 26 – 50 avenue du professeur Lemierre 75020 PARIS	Monsieur Jean-Paul LIOT Madame Vanina VIALE
EYREIN INDUSTRIE ZI LA CROIX SAINT PIERRE 19800 EYREIN	Monsieur Yves MAGNE

ANIOS Pavé du moulin 59260 LILLE HELLEMES	Madame Carole BOLOT
LABORATOIRES ACI Lieu dit Sibliot / CD6 13480 CABRIES	Monsieur Bernard ROSSO Monsieur André PIETRZAK
JOHNSON DIVERSEY 9/11 avenue du Val de Fontenay 94133 Fontenay sous Bois Cedex	Monsieur Yann RICHOUX Monsieur Arnaud TROUBAT

Absents

DEGUSSA BASF
ZI Petite montagne sud
10 rue Cévennes – Lisses
91017 EVRY CEDEX

TECHNIFLOOR
12 rue Charles Gounod
25300 PONTARLIER

PENNGAR
ZI LE ROINEAU
72500 VAAS

ECOLAB
8 Rue Rouget de Lisle
92442 ISSY LES MOULINEAUX

Monsieur LIOT, accueille les participants et leur souhaite la bienvenue dans les locaux de la CNAMTS pour cette réunion concernant les revêtements de sol dans les locaux de fabrication de produits alimentaires et les produits de nettoyage.

Il rappelle que la CNAMTS en collaboration avec la DGAL édite une liste des revêtements de sol qui référence des fabricants de sol proposant des revêtements qui répondent aux critères « hygiène, sécurité, aptitude à l'utilisation » pour les locaux de fabrication de produits alimentaires.

Pour figurer sur cette liste, les fabricants ont suivi une procédure d'inscription comprenant des tests d'aptitude au nettoyage et à l'utilisation et des mesures de glissance en laboratoire et dans des entreprises sur des sols déjà réalisés. Les tests concernant l'aptitude au nettoyage sont faits sur la base des critères établis par l'AFSSA.

Une nouvelle liste est parue le 30 novembre 2006 et est téléchargeable sur le site www.risquesprofessionnels.fr.

La CNAMTS a organisé une réunion le 9 janvier 2007 avec l'ensemble des fabricants de sol référencés sur la nouvelle liste ainsi que les fabricants de sol qui ont eu leur référence retirée de la nouvelle édition. L'objectif de cette réunion était de pouvoir définir de façon collective des critères plus précis pour pouvoir faire partie de la liste des revêtements de sol.

Mais la CNAMTS souhaitait aussi que les fabricants de revêtements de sol préconisent des types de produits de nettoyage à utiliser pour leur sol (caractéristiques des produits) et précisent les produits à ne pas utiliser ainsi que la procédure de nettoyage à mettre en place.

Les fabricants de revêtements de sol ont souhaité associer les fabricants de produits de nettoyage à la mise en place de ces préconisations.

L'objectif de la réunion est donc de rédiger un document indiquant pour chaque famille de sol (carrelages, mortiers hydrauliques modifiés et mortiers à base de résine de synthèse) les caractéristiques des produits de nettoyage préconisés, les produits à éviter et la procédure

de nettoyage, et au besoin de désinfection, à mettre en place en rappelant notamment l'importance du premier nettoyage pour les carrelages.

Constat actuel sur le terrain :

- les procédures sont parfois inexistantes
- lorsqu'elles existent, elles sont incomplètes ou mal voire peu appliquées
- les produits de nettoyages ne sont pas adaptés ou mal utilisés (problèmes de dilution ou de dosage).

1. Préconisations pour les carrelages

➤ Le premier nettoyage

Problématique actuelle : les joints des carrelages sont faits avec du ciment, car les joints en résine sont plus onéreux et plus fastidieux à poser. Aussi, lorsque le premier nettoyage n'est pas fait ou mal fait, il reste un voile de ciment sur les carreaux.

Il est rappelé que la réglementation exige des sols imperméables pour les locaux de fabrication de produits alimentaires. Le ciment est perméable et reste donc interdit dans les locaux de fabrication de produits alimentaires. Seuls les joints en résine sont acceptés.

La seconde problématique est de savoir à qui revient la charge du premier nettoyage : le carreleur ou les sociétés de nettoyage ?

Définition	Préconisations
<p>Le premier nettoyage des carrelages est le nettoyage qui intervient juste après la pose.</p> <p>A ne pas confondre avec le nettoyage de chantier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les joints sont obligatoirement en résine époxy. - Le nettoyage est effectué à grande eau pendant la pose du carrelage : il s'agit d'un rinçage effectué au fur et à mesure de la pose permettant d'éliminer toute trace de joint en résine époxy avant que celui-ci ne sèche. - Le premier nettoyage est obligatoirement effectué par le carreleur.

➤ Nettoyage/désinfection des carrelages et des joints en résine époxy

Produits à proscrire/ à déconseiller	Produits à préconiser	Procédure de nettoyage	Matériels à utiliser
<p>A proscrire</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'acide fluorhydrique ; • l'acide chlorhydrique ; • les produits à base d'huile de lin et de silicone. <p>A déconseiller (réserves en fonction des concentrations)</p> <ul style="list-style-type: none"> • eau de javel ; • l'acide péraétique ; • l'acide nitrique ; • alcalins chlorés (mêmes conditions d'utilisation que pour les mortiers à base de résine de synthèse). 	<ul style="list-style-type: none"> • l'acide phosphorique (en respectant les dosages indiqués par le fabricant de revêtement de sol) ; • produit désinfectant à base d'ammoniums quaternaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • nettoyage et désinfection sont deux opérations distinctes ; • le rinçage est fortement conseillé ; • le nettoyage à l'acide peut être nécessaire dans le cas de dépôt calcaire ou dans l'industrie laitière. 	<p>A proscrire</p> <ul style="list-style-type: none"> • la raclette ; • jets à haute pression. <p>A préconiser</p> <ul style="list-style-type: none"> • monobrosse • lave-pont automatisé ; • auto-laveuse avec réservoirs ; • jets à moyenne ou basse pression ; • canon à mousse.

2. Préconisations pour les mortiers hydrauliques modifiés

Produits à proscrire/ à déconseiller	Produits à préconiser	Procédure de nettoyage	Matériels à utiliser
<p><u>A proscrire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • les acides ; • l'acétone et ses dérivés ; • les solvants. 	<ul style="list-style-type: none"> • produit désinfectant à base d'ammoniums quaternaire ; • détergent enzymatique. • Eau de javel suivie impérativement d'un rinçage à l'eau claire. • Alcalins chlorés suivis impérativement d'un rinçage à l'eau claire. 	<ul style="list-style-type: none"> • nettoyage et désinfection sont deux opérations distinctes ; • le rinçage est fortement conseillé. <p><u>Entretien des joints de retrait / des joints de fractionnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • entretien à la charge du client ; • changement et réparation des joints au mastic polyuréthane dès apparition de dégradations. 	<p><u>A proscrire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • la raclette ; • jets à haute pression <p><u>A préconiser</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • monobrosse ; • lave-pont automatisé ; • auto-laveuse avec réservoirs ; • jets à moyenne ou basse pression ; • canon à mousse.

3. Préconisations pour les mortiers à base de résine de synthèse

Produits à proscrire/ à déconseiller	Produits à préconiser	Procédure de nettoyage	Matériels à utiliser
<p><u>A proscrire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • les acides ; • l'acétone et ses dérivés ; • les solvants. <p><u>A déconseiller (réserves en fonction des concentrations)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • eau de javel ; • acide peracétique ; • acide nitrique ; • les alcalins chlorés peuvent être utilisés à concentration normale < 5% et à une température inférieure à 50°C ; il est toutefois fortement conseillé de faire un bon rinçage après utilisation, pour éviter tout contact prolongé qui risque d'altérer la teinte. 	<ul style="list-style-type: none"> • produit désinfectant à base d'ammoniums quaternaires ; • détergent enzymatique. 	<ul style="list-style-type: none"> • nettoyage et désinfection sont deux opérations distinctes ; • le rinçage est fortement conseillé. <p><u>Entretien des joints de retrait / des joints de fractionnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • entretien à la charge du client ; • remplacement des joints tous les 2 ans. 	<p><u>A proscrire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • la raclette ; • jets à haute pression. <p><u>A préconiser</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Monobrosse ; • Lave-pont automatisé ; • auto-laveuse avec réservoirs ; • jets à moyenne ou basse pression ; • canon à mousse.